



Dijon, le 30 avril 2021

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex
001114

Cotisations sur Salaires - Employeurs

Pour nous contacter :

Téléphone : 0969362060

Dossier : 38396734600024 (DK20)

DOMAINE A.F.GROS

Objet : BOETH Entrep non mixte - 20 salariés

DOMAINE A.F.GROS
1 PL DE L EUROPE
21630 POMMARD

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er janvier 2020, tous les employeurs, quel que soit leur effectif, ont l'obligation de déclarer mensuellement le statut de leurs travailleurs 'bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ' (BOETH) via la DSN (Déclaration Sociale Nominative), le Tesa+ ou le Tesa simplifié.

Pour l'année 2020, nous vous avons demandé de déclarer le nombre de travailleurs handicapés au sein de votre entreprise. Cette déclaration était à effectuer auprès de la MSA via les outils précités.

Suite à la réception de vos déclarations mensuelles, nous vous prions de trouver à titre informatif, les données relatives au décompte de vos effectifs pour l'année 2020 :

- Effectif d'assujettissement OETH : 8,3935
- Effectif de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH) : 1,4017

Pour rappel, même si vous n'êtes pas soumis à la contribution OETH, vous êtes tenus de déclarer mensuellement vos effectifs BOETH à la rubrique 40.072 DSN ou le volet social du TESA.

Si votre entreprise comprend plusieurs établissements, la déclaration des effectifs BOETH doit être effectuée par un seul de vos établissements.

Vous n'avez pas de salarié reconnu en tant que travailleur handicapé ? Vous pouvez prendre contact avec l'Agefiph pour découvrir les dispositifs d'accompagnement sur l'OETH et les éventuelles aides financières pouvant être apportées à votre entreprise.

Pour toute question, vous pouvez contacter votre MSA ou l'Agefiph (par téléphone au 0800 11 10 09 ou par mail entreprises@agefiph.asso.fr)

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

La Direction